

Comité d'experts spécialisé CES Nutrition humaine - CES NUT 2018-2022

Procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Cette version du procès-verbal permet de consulter les conclusions/débats du collectif d'experts pour lesquelles les avis/décisions/conclusions ont été publiés. Les informations relatives aux autres saisines/dossiers à l'ordre du jour de la réunion n'apparaissent pas et seront accessibles lors de la mise en ligne des avis/ décisions/ conclusions correspondants de l'Anses.

Étaient présents le 21 avril 2022 - Matin :

Monsieur Frédéric BARREAU, Madame Clara BENZI SCHMID Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Jacques GROBER, Madame Blandine de LAUZON-GUILAIN, Monsieur Jean-François HUNEAU, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur François MARIOTTI, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU, Monsieur Stéphane WALRAND.

Étaient absents ou excusés :

Madame Charlotte BEAUDART, Madame Catherine BENNETAU, Madame Marie-Christine BOUTRON-RUAULT, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND Madame Béatrice MORIO-LIONDORE.

Coordination scientifique de l'Anses

Étaient présents le 21 avril 2022 - Après-midi :

Monsieur Frédéric BARREAU, Madame Clara BENZI SCHMID, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Jacques GROBER, Madame Blandine de LAUZON-GUILAIN, Monsieur Jean-François HUNEAU, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur François MARIOTTI, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU, Monsieur Stéphane WALRAND (présent de 14h00 à 15h00).

Étaient absents ou excusés :

Madame Charlotte BEAUDART, Madame Catherine BENNETAU, Madame Marie-Christine BOUTRON-RUAULT, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND,

Madame Béatrice MORIO-LIONDORE, Monsieur Stéphane WALRAND (excusé de 15h00 à 17h00).

Expert rapporteur : Docteur Patrick FRIOCOURT

Coordination scientifique de l'Anses

Présidence

Monsieur François MARIOTTI assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

2021-SA-0126- Avis relatif à une demande d'évaluation d'une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des nourrissons de 0 à 6 mois atteints de régurgitations.

L'objet de ce point de l'ordre du jour sera diffusé après publication des travaux de l'Anses

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

2021-SA-0126- Avis relatif à une demande d'évaluation d'une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour répondre aux besoins nutritionnels des nourrissons de 0 à 6 mois atteints de régurgitations.

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 11 experts sur 17 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les rapports d'expertise relatifs à cette saisine ont fait l'objet d'une présentation par les rapporteurs lors de la réunion du CES du 10 mars 2022.

La coordination présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de chaque partie ; les modifications sont faites en séance.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

Les experts du CES s'accordent pour souligner la nécessité pour le pétitionnaire de définir les notions de sévérité et de persistance des régurgitations afin qu'elles apparaissent sur le projet d'étiquetage.

En conclusion, les membres du CES estiment que le produit est adapté à la prise en charge des régurgitations chez le nourrisson et ajoutent une phrase pour souligner que les qualificatifs de sévérité ou de persistance sont essentiels quant à la présentation du produit.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les onze experts présents lors de l'étape de validation adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine 2021-SA-0126.

Les conclusions du CES portant sur le point suivant à l'ordre du jour seront diffusées après publication des travaux de l'Anses

Président du CES Nutrition humaine